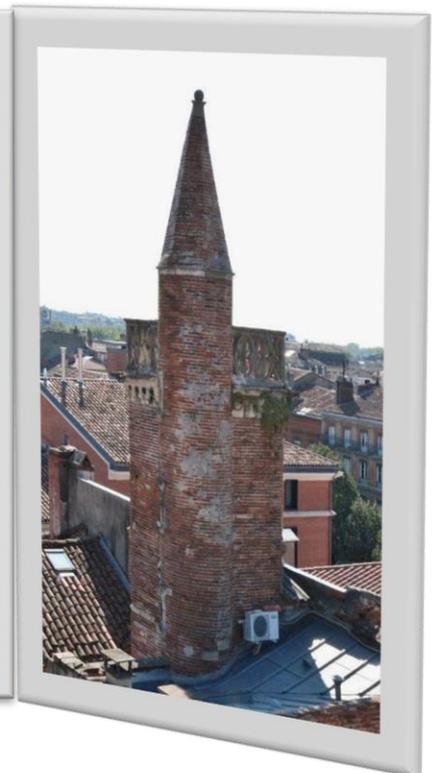


TOULOUSE, VILLE DU CAPITOULAT ET DES CAPITOULS



Les capitouls étaient, depuis le Moyen Age, les habitants élus par les six quartiers de Toulouse pour constituer le conseil municipal de la ville.

Pendant six cents ans, les Capitouls ont administré la Ville Rose.

Du fait que Toulouse était une ville ayant le droit de justice et de se défendre, ainsi que la seigneurie d'un vaste territoire alentour, leurs attributions étaient non seulement administratives, mais judiciaires et militaires.

Leurs fonctions étaient reconnues par le roi comme nobles et anoblissantes. L'établissement du parlement de Toulouse au 14^e siècle réduisit leurs prérogatives judiciaires.

Le 17 novembre 1400, les Capitouls de Toulouse obtiennent du roi Charles VI d'être à nouveau au nombre de douze. Avec la Révolution française, le capitole est dissous en même temps que toutes les autres institutions locales (parlement, université, etc.)

HISTORIQUE

L'institution d'un capitoulat à Toulouse date du comte Alphonse Jourdain, fils de Raymond IV de Toulouse.

Les conseillers du comte forment avec les juges du comte un chapitre, dit le *capitolum*. Cette cour, au temps des croisades, juge les procès entre les marchands.

Les membres de ce collège municipal adoptent le titre de consuls, puis de capitouls.

En 1147, Alphonse Jourdain rédige les privilèges et fixe à 24 le nombre des consuls. **Il y a six quartiers à Toulouse, il désigne alors six notables pour abriter et juger les affaires commerciales.**

En 1152, Raymond V rédige une charte considérée comme le premier règlement municipal.

Le chapitre comprend alors quatre juges, deux avocats et six capitulaires. Les capitulaires prennent peu à peu le pouvoir en éliminant les avocats et juges et, en 1188, les capitouls profitent d'une guerre entre Raymond V de Toulouse et les rois d'Angleterre et d'Aragon pour arracher l'autonomie.

Le comte confirme le pouvoir des consuls à la foule devant le parvis de l'église Saint-Pierre des Cuisines.

Les consuls ont désormais le pouvoir de police et de justice, le pouvoir réglementaire, le pouvoir de fixer et relever les impôts, le pouvoir de gérer une milice et de faire la guerre. **Le comte Raymond V capitule et les consuls lui jurent fidélité. C'est la mise en place des capitouls.**

Dès 1190, ils achètent une série de maisons pour en faire la maison commune, "le capitole" qui porte encore ce nom aujourd'hui.

En 1438, la ville est divisée en huit capitoulats. Les capitouls sont élus le 25 novembre et ceci pour un an.

En 1645, le roi nomme depuis Paris les capitouls malgré les remontrances de la ville qui estime qu'elle seule peut élire ses magistrats.

Mais si la renommée des capitouls n'est plus à faire, on sait moins qu'au 15^e siècle un nouveau pouvoir s'installa à Toulouse et contraria plus souvent qu'à son tour les desseins des édiles municipaux : le Parlement de Toulouse. C'est ainsi que noblesse de robe (les parlementaires) et noblesse de cloche (les capitouls) devinrent des rivales jusqu'à la Révolution qui mit fin aux deux institutions.

En 1692, le roi veut imposer des capitouls perpétuels mais, en 1700, le système revient à son organisation traditionnelle.

Le 14 septembre 1789, les capitoulsats sont remplacés par quinze sections et les capitouls sont supprimés. La nouvelle assemblée comporte néanmoins des nobles et des bourgeois. C'est Joseph de Rigaud qui est élu maire le 28 février 1870.

LA NOBLESSE DES CAPITOULS

Jusqu'en 1248, la désignation des capitouls, faite à l'origine par le comte puis par certains habitants de la ville, étaient de fait entièrement entre les mains des vieilles familles nobles toulousaines.

La réforme de 1248 introduit à côté des *maiores* (les nobles), les *medii*, qui sont des bourgeois enrichis ; ces derniers, peu nombreux, s'intègrent très vite par mariage à l'oligarchie toulousaine.

Tout cela fait que les capitouls sont confondus avec les nobles et même "assimilés" à ces derniers.

Cependant des règles ont été édictées : *"une famille bourgeoise ne devient définitivement noble que si le père et le fils ont été capitouls"*.

La légalité de cet anoblissement ne sera définitivement reconnue dans tout le Royaume qu'après les lettres patentes d'Henry II.

Dans ces lettres patentes délivrées à Follembrai (entre Saint-Quentin et Soissons), le 14 août 1552, Henry II ordonne que :

"Tous les capitouls qui ont été et seront à l'avenir, jouissent des mêmes privilèges et prérogatives que les autres nobles du Royaume, de même que leur femme et tous leurs descendants mâles et filles".

La robe des capitouls était rouge et noire (et blanche), couleurs reprises par le Stade toulousain en référence à ces derniers.

LES CAPITOUATS



La ville est divisée en huit capitoulats et chaque Capitoul arborait une couleur en fonction du quartier qu'il représentait.

LE CENTRE DE TOULOUSE RESTE EMPREINT DES TRACES LAISSEES PAR LES CAPITOUUS.

En premier lieu, le Capitole (hôtel de ville de Toulouse) où leurs blasons sont apposés partout :

- Sur les grilles des balcons de la façade : ceux des 36 Capitouls qui gèrent la ville pendant sa construction,
- Sur sa porte de bois monumentale : trace des noms des 8 capitouls qui la firent construire,
- Dans la cour Henri IV, 48 blasons de Capitouls taillés dans la pierre...

Ou encore dans l'actuel "Donjon du Capitole" (16^e siècle) où se situait le petit consistoire, salle de réunion des Capitouls qui faisait alors partie d'un enclos communal de 8000 m²....

LES TOURS CAPITULAIRES

Elles ornent les plus beaux hôtels particuliers de Toulouse depuis près de 800 ans. Elles sont plus d'une centaine !



Pointues, rondes ou carrées, les tours capitulaires dominent les toits de Toulouse depuis le Moyen Age.

Elles doivent leur nom aux Capitouls, les riches magistrats qui dirigèrent la ville de 1147 à 1789. Mais on les appelle aussi tours d'orgueil car elles étaient construites pour montrer la richesse de leurs propriétaires.

"Ces tours étaient le symbole de la réussite sociale des familles de marchands ou de banquiers", écrit Jean-François Gourdou, président de l'Académie du Languedoc.

Avec son style architectural unique, mélange de gothique et de style Renaissance, la tour de l'hôtel d'Assézat est sans doute la plus belle d'entre elles.

Construite en 1555 par le plus riche marchand pastelier de l'époque, Pierre d'Assézat, elle est la plus haute de la ville rose, avec ses 26 mètres (***photo de gauche***).

Elles servaient aussi de cages d'escalier et d'issues de secours bien pratiques en cas d'incendies, qui ravagèrent à plusieurs reprises la ville quand la majorité des constructions était en bois et en torchis.

A savoir que cette fonction a encore cours aujourd'hui : visible depuis la place du Capitole, la tour la plus récente du quartier a été édifiée à la demande de l'architecte des Bâtiments de France pour dissimuler la cage d'ascenseur d'un grand hôtel du secteur lors de sa rénovation.

Texte proposé par Solange Bouvier

Sources : Internet